



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 16 septembre 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président
- Monsieur le maire Régis Labeaume
- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
- | | |
|------------------------|----------------------------------|
| Yvon Bussières | Michelle Morin-Doyle |
| Anne Corriveau | Rémy Normand |
| Alicia Despins | Patrick Paquet |
| Raymond Dion | Jean Rousseau |
| Jérémie Ernould | Marie-Josée Savard |
| Jean-François Gosselin | Dominique Tanguay |
| Pierre-Luc Lachance | Steeve Verret (partie de séance) |
| Sylvain Légaré | Émilie Villeneuve |
| Stevens Mélançon | |
- Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
 M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
 M^{me} Luz Maricela Coello, assistante-greffière substitut
- Sont absents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
 Madame la conseillère Suzanne Verreault
 Monsieur le conseiller Patrick Voyer

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2019-0736 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Marie-Josée Savard, au nom du comité exécutif, demande d'ajouter le sommaire décisionnel DE2018-248 intitulé : « Demande de délai additionnel

jusqu'au 7 octobre 2019 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, relatif à la demande de création de mesures compensatoires pour les commerçants lors de chantiers majeurs ».

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0737 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 26 août 2019**

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 28 août 2019 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 28 août 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean Rousseau, d'une déclaration concernant les dons reçus, en vertu de l'article 9 du *Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil*, R.V.Q. 2584;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussières, d'une pétition d'environ 175 signataires afin de conserver l'arrêt d'autobus numéro 1567 situé sur la rue Gérard-Morisset et le boulevard René-Lévesque Ouest;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document concernant une réponse à une question de monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, relative à l'aménagement d'un sentier pour relier la rue des Pionnières-de-Beauport au terminus de l'avenue Royale.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande au vice-président de se prononcer sur l'application du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, afin de déterminer si une intervention à la première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil peut porter sur un sujet faisant l'objet d'un avis de proposition, et pour lequel une demande de délai additionnel est inscrite à l'ordre du jour, en vertu de l'article 71 dudit Règlement.

Suspension de la séance

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne demande de suspendre la séance pour quelques minutes. Les membres du conseil y consentent à l'unanimité. Il est 17 h 20.

Reprise de la séance

La séance reprend à 17 h 22.

Conformément à l'article 28 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président Vincent Dufresne se prononce sur l'application du Règlement et autorise l'intervention à la première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil sur un sujet faisant l'objet d'un avis de proposition, et pour lequel une demande de délai additionnel est inscrite à l'ordre du jour, en vertu de l'article 71 dudit Règlement.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège à 18 h 51 pour exercer son droit de parole et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

- Dépôt, par monsieur Benoît Denis, d'une pétition de 41 signataires demandant à la Ville de Québec de revenir sur sa décision consistant à construire un seul trottoir sur l'avenue Trépanier;

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 18 h 56.

- Dépôt, par monsieur Frédéric Côté, de deux photos du trottoir situé en bordure du boulevard Champlain afin d'inviter la Ville de Québec à améliorer son plan de sécurité routière.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon dépose un avis de proposition demandant la tenue d'un comité plénier, d'ici le 15 octobre 2019, afin d'analyser en détail les changements apportés aux heures de travail des brigadiers scolaires.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet dépose un avis de proposition demandant d'inscrire au prochain programme triennal d'immobilisations un projet de parc canin dans chacun des arrondissements de la Ville de Québec.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant de rendre public, d'ici le 15 octobre 2019, le cadre financier détaillé du projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant de rendre publics l'objectif et les frais encourus des déplacements des fonctionnaires de la Ville lors de missions étrangères.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-0738 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, relatif à la protection de l'*Arboretum Léas Sirard* du coteau Sainte-Geneviève - **PA2019-128** (Ra-2144)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2019-128. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'il se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel PA2019-128. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que sur le coteau Saint-Geneviève, secteur Saint-Sacrement, l'*Arboretum Léas Sirard* est identifié par la Ville de Québec comme étant un attrait particulier;

Attendu que l'*Arboretum Léas Sirard* est l'œuvre du Père Léas Sirard, décédé en 2015 à l'âge de 91 ans, membre de la *Congrégation des religieux du Très-Saint-Sacrement*, qui a replanté des arbres sur une partie dégradée de la falaise;

Attendu que l'*Arboretum Léas Sirard* compte sept espèces phares, dix espèces remarquables et plusieurs espèces asiatiques, européennes et exotiques;

Attendu que l'*Arboretum Léas Sirard* compte également une espèce d'arbre menacée, le frêne rouge, et une espèce en situation précaire, le noyer cendré;

Attendu que l'*Arboretum Léas Sirard* est situé sur un terrain privé qui fait l'objet d'un développement immobilier (N° de lot : 1 737 355);

Attendu que la Ville de Québec, dans sa *Vision de l'arbre 2015-2025*, compte parmi ses pistes d'action de « Continuer le recensement des arbres d'exception (patrimoniaux et remarquables) privés et municipaux, les faire connaître et évaluer les façons de faire afin d'accorder à certains d'entre eux une protection particulière »;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

par le caractère exceptionnel du boisé au complet, il est résolu que la Ville de Québec évalue les meilleures façons d'accorder une protection particulière et d'assurer la conservation de l'*Arboretum Léas Sirard*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0739 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, relatif à la mise en place d'un mécanisme de tirage pour tous les citoyens de la ville de Québec, afin de remettre les laissez-passer reçus par les élus pour différentes activités, et ainsi en faire profiter les contribuables - **DG2019-048 (Ra-2144)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-048. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que les élus de la Ville de Québec bénéficient gratuitement de laissez-passer pour différentes activités lucratives et non-lucratives, dont le *Festival d'Été de Québec*, et d'une loge au *Centre Vidéotron* lors des différentes représentations;

Attendu que ces bénéfices découlent de l'octroi de subventions qui proviennent de fonds publics;

Attendu que ces laissez-passer sont d'une valeur appréciable;

Attendu que ce sont les citoyens de Québec qui ont payé, par le biais des taxes municipales, ces subventions octroyées aux organismes et entreprises;

Attendu que les citoyens de Québec doivent aussi payer un coût d'entrée à ces événements;

Attendu que l'impôt foncier constitue la principale source de revenus de la Ville de Québec;

Attendu que la Ville de Québec a le pouvoir de mettre en place de telles mesures;

Attendu qu'il s'agit de choix politiques;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que l'administration municipale mette en place un mécanisme de tirage pour tous les citoyens de la ville de Québec, afin de remettre les laissez-passer reçus par les élus pour différentes activités, et ainsi en faire profiter les contribuables.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Émilie Villeneuve.

En faveur : 4 Contre : 13

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0740 **Demande de délai additionnel jusqu'au 7 octobre 2019 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, relatif à la demande de création de mesures compensatoires pour les commerçants lors de chantiers majeurs - DE2019-248 (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 7 octobre 2019, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 26 août 2019, relatif à la demande de création de mesures compensatoires pour les commerçants lors de chantiers majeurs.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Proposition sans préavis

CV-2019-0741 **Meilleurs voeux de 100^e anniversaire au frère Paul-Eugène Hamelin qui a oeuvré au sein de la *Congrégation des religieux du Très-Saint-Sacrement***

Attendu que le 4 septembre 2019, le frère Paul-Eugène Hamelin, s.s.s., a fêté ses 100 ans;

Attendu que le frère Hamelin a œuvré au sein de la *Congrégation des religieux du Très-Saint-Sacrement* durant 71 ans, dont une vingtaine d'années en mission à Maracaibo, au Vénézuéla;

Attendu que le frère Hamelin est le doyen des 12 sacramentins de la Congrégation qui ont quitté le 8 août 2019 le monastère situé sur le coteau Sainte-Geneviève, derrière l'église du *Très-Saint-Sacrement*;

Attendu que les religieux du *Très-Saint-Sacrement* ont, depuis leur installation en 1915, largement contribué à la croissance du quartier Saint-Sacrement et au développement de ses initiatives sociales, de loisirs et d'éducation;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil soulignent la présence remarquable du frère Paul-Eugène Hamelin au sein de sa Congrégation, ainsi que dans notre communauté, et lui souhaitent un joyeux centenaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0742 **Soulignement du 50^e anniversaire de *La Champenoise* et remerciements à madame Cécile Dugal et aux religieuses de la *Congrégation de Notre-Dame***

Attendu que le 17 septembre 2019, la *Corporation Notre-Dame de Bon-Secours*, plus connue sous le nom de *La Champenoise*, fêtera son 50^e anniversaire;

Attendu que *La Champenoise* est une résidence pour personnes âgées de 327 unités de logement et 20 chambres en centre d'hébergement et de soins de longue durée, dans le quartier Saint-Sacrement;

Attendu que *La Champenoise* est née du travail et de la persévérance de Madame Cécile Dugal, une femme très engagée dans sa communauté et auprès des personnes âgées, avec l'aide de la *Congrégation de Notre-Dame* qui a notamment fourni le terrain;

Attendu que *La Champenoise* a été créée dans le but d'accueillir des personnes âgées à faible revenu, en leur fournissant des logements de qualité à coûts modiques, inférieurs au marché, ainsi que des soins de santé et services sociaux;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil soulignent le 50^e anniversaire de cette institution importante pour le quartier Saint-Sacrement et le travail exceptionnel de madame Cécile Dugal et des religieuses de la *Congrégation de Notre-Dame*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0743 **Soulignement du 50^e anniversaire du *Cégep Garneau***

Attendu qu'en ce mois de septembre, le *Cégep Garneau*, établissement d'enseignement supérieur situé sur le boulevard de l'Entente, fêtera son 50^e anniversaire;

Attendu que pour l'occasion, l'institution proposera plusieurs actions et activités spéciales, dont le lancement, le 26 septembre 2019, d'un ouvrage collectif retraçant 50 ans de vie pédagogique;

Attendu que le *Cégep Garneau* est une institution d'éducation emblématique dans le quartier Saint-Sacrement, et qu'il a été d'abord dans le lieu de l'école normale *Laval* ainsi que dans les anciens pavillons de l'*Université Laval* au début du XX^e siècle;

Attendu que le *Collège François-Xavier Garneau*, issu de la fusion du *Collège des Jésuites* et des écoles normales *Mérici* et *Laval*, a ouvert ses

portes en 1969, pour devenir ensuite le *Cégep Garneau*, et a accueilli depuis plusieurs générations de cégépiens venus de Québec et ses alentours;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil soulignent le 50^e anniversaire de cette institution emblématique pour le quartier Saint-Sacrement, et lui souhaitent un bon succès dans ses célébrations.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0744 Félicitations et remerciements à madame Rolande Leclerc et monsieur Yvan Lebrun du restaurant *l'Initiale* qui fermera définitivement ses portes à la fin septembre 2019

Attendu que les propriétaires du restaurant *l'Initiale* ont annoncé sa fermeture pour la fin septembre 2019;

Attendu que madame Rolande Leclerc et le chef Yvan Lebrun ont contribué au rayonnement gastronomique de la Ville de Québec pendant près de 30 ans;

Attendu que le restaurant *l'Initiale*, situé à l'intersection de la rue St-Pierre et de la Côte de la Montagne, fait partie de la renommée bannière *Relais & Châteaux* depuis 2006, et a obtenu la cote *Cinq Diamants CAA-AAA* en 2011, le seul de la région de Québec;

Attendu que le chef Yvan Lebrun a reçu en 2017 le titre de « cuisinier de l'année », décerné par la version québécoise du réputé guide gastronomique français *Gault & Millau*;

Attendu que ces passionnés qui, de leur propre aveu, ne songent qu'à régaler leurs clients, ont su marier finement et avec justesse le meilleur des cuisines françaises et québécoises;

Attendu que le chef Yvan Lebrun a partagé et transmis sa passion pour la cuisine à plusieurs chefs de la relève, dont le chef Stéphane Modat; le chef Arnaud Marchand, second à l'émission *Les chefs, saison 1*; le chef Francis Pouliot, gagnant de la 6^e édition de l'émission *Les chefs* et l'aspirant chef Alex Bouchard, gagnant de la 9^e édition de l'émission *Les chefs*, en 2019;

Attendu que la regrettée critique culinaire du journal *Le Soleil*, madame Stéphanie Bois-Houde, avait affirmé qu'une visite à *l'Initiale* était un accès au « Saint des Saints » de la gastronomie de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil félicitent et remercient madame Rolande Leclerc et le chef Yvan Lebrun, pour avoir fidèlement contribué à la

renommée gastronomique internationale de la ville de Québec, et au plaisir gourmand des gens de Québec durant près de 30 ans.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0745 Félicitations et remerciements à madame Nancy Gilbert et à Solidarité familles et sécurité routière pour leur 10^e campagne annuelle de sensibilisation à la sécurité routière

Attendu que l'organisme *Solidarité familles et sécurité routière* en est cette année à sa 10^e campagne annuelle de sensibilisation;

Attendu que cet organisme, né dans le district Saint-Louis–Sillery, a été créé par des résidentes préoccupées par la sécurité de leurs enfants dans les rues du secteur;

Attendu que leurs actions visent la sensibilisation à la sécurité routière dans les quartiers résidentiels et les zones scolaires;

Attendu que *Solidarité familles et sécurité routière* fait la promotion de milieux de vie sécuritaires, favorisant les déplacements actifs et la pratique de l'activité physique;

Attendu que leurs campagnes de sensibilisation touchent maintenant l'ensemble de l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, le Plateau Montcalm et la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

Attendu que *Solidarité familles et sécurité routière* contribue à la réflexion sur la sécurité routière des piétons et des enfants, en proposant l'amélioration des infrastructures existantes et la diminution de la vitesse, tel que souligné dans leur mémoire portant sur la consultation publique sur la sécurité routière daté de mars 2017;

Attendu que la sécurité routière est un enjeu collectif et que *Solidarité familles et sécurité routière* nous rappelle continuellement l'importance d'améliorer la situation;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu que les membres du conseil félicitent et remercient madame Nancy Gilbert, présidente, directrice et fondatrice de *Solidarité familles et sécurité routière*, ainsi que tous les partenaires, pour ces 10 années à promouvoir la sécurité routière, et qu'ils leur souhaitent bon succès pour la suite.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0746 Félicitations à l'entreprise *Levio* pour sa deuxième place au palmarès *Growth 500* de *Canadian Business*

Attendu que le 12 septembre 2019, le magazine *Canadian Business* publiait son palmarès *Growth 500*, révélant les 500 entreprises canadiennes ayant connu la croissance la plus rapide de leur chiffre d'affaires sur cinq ans;

Attendu que la firme de services-conseils *Levio*, une entreprise spécialisée dans le domaine des technologies de l'information et la gestion numérique des organisations, et dont le siège social se situe à Québec, occupe la deuxième place de ce palmarès prestigieux;

Attendu que depuis sa création en 2014, *Levio* a vu ses revenus augmenter de 16 727%, son nombre d'employés passer de 5 à 634, et son réseau se développer partout au pays, à Montréal, Sherbrooke et Toronto, ainsi qu'aux États-Unis et ailleurs dans le monde;

Attendu que cette publication reconnaît le savoir-faire, la créativité, l'esprit collaboratif et la culture d'entrepreneuriat qui ont grandement contribué au succès de la firme *Levio*;

Attendu qu'outre cette dernière, 13 autres entreprises ayant pignon sur rue à Québec, figurent au palmarès de *Canadian Business*, un signal fort positif du potentiel de croissance économique au sein de la région de la Capitale-Nationale;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu que les membres du conseil félicitent *Levio* pour sa deuxième place au palmarès *Growth 500* de *Canadian Business*, et saluent son sens de l'innovation et sa contribution au développement des technologies de l'information, tant à Québec qu'à l'internationale.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0747 Attribution d'un toponyme - District électoral du Cap-aux-Diamants - Arrondissement de La Cité-Limoilou - CU2019-061 (Ra-2141)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'attribuer à la place identifiée sur le plan-repère joint au sommaire décisionnel, le toponyme suivant : *Place de la Nation-Huronne-Wendat*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0748 Acquisition, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, d'un immeuble sis aux 1196 et 1200, chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant les lots 1 570 753 et 4 355 948 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-235 (Abrogée par CV-2020-0020) (CT-2441749) — (Ra-2142)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

1° d'acquérir, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, un immeuble sis aux 1196 et 1200, chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant les lots 1 570 753 et 4 355 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 6 920,6 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de la *Coopérative funéraire des Deux Rives inc.*, représentée par monsieur David Emond, directeur général, pour une somme de 1 350 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;

2° d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0749 Adjudication de contrats pour l'opération des dépôts à neige Henri-Bourassa et Hêtrière (Appel d'offres public 61200) - AP2019-532 (CT-2441268, CT-2441280) — (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme de 242 200 \$ à même les revenus supplémentaires reliés à l'opération des dépôts à neige et de l'affecter à l'activité 3320103 – *Opérer des dépôts à neige*, du budget de fonctionnement du *Processus de l'entretien des voies de circulation*;
- 2° d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour l'exploitation du dépôt à neige Henri–Bourassa, du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2022, et pour l'exploitation du dépôt à neige Hêtrière, du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020, conformément à la demande publique de soumissions 61200 et à leurs soumissions respectives du 13 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :
- Lot 1 : Dépôt à neige Henri–Bourassa : *Paradis aménagement urbain inc.*, pour une somme de 1 656 600 \$, excluant les taxes;
 - Lot 2 : Dépôt à neige Hêtrière : *Récupération Tersol inc.*, pour une somme de 146 700 \$, excluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0750 Désignation d'un représentant de la Ville de Québec à titre de membre du comité d'arbitrage, conformément au chapitre III.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, RLRQ, c E–20.001, en lien avec la demande d'ajout du projet Féria de Flip Fabrique à la liste des événements d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec - BE2019-123 (Abrogée par CV-2020-0008) (Ra-2144)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de désigner madame Catherine Chénier, directrice du Bureau des grands événements, à titre de membre du comité d'arbitrage, conformément au chapitre III.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ, c E–20.001, en lien avec la demande d'ajout du projet *Féria de Flip Fabrique* à la liste des événements d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0751 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - Automne 2019 - Consentement des actes de vente définitifs découlant de cette vente - FN2019-028 (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'ordonner au greffier de la Ville de procéder, les 26 et 27 novembre 2019, à la vente par enchère publique des immeubles inscrits à l'état du trésorier joint au sommaire décisionnel;

- 2° de consentir les actes de vente définitifs, en conformité avec les articles 524 et 525 de la *Loi sur les cités et villes*, aux personnes dont les immeubles seront valablement adjugés lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, si lesdits immeubles ne font pas l'objet d'un retrait durant l'année qui suit leur adjudication. La vente sera alors faite aux conditions prévues au certificat d'adjudication;
- 3° d'autoriser le greffier de la Ville à dresser et à signer des actes de vente définitifs en faveur de la Ville de Québec, en conformité avec l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes*, pour les immeubles dont la Ville se portera acquéreur lors de la vente précitée;
- 4° de nommer l'assistant-greffier de la Ville ou la conseillère au greffe du Service du greffe et des archives afin d'accomplir toutes les procédures requises pour la vente desdits immeubles.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0752 **Convention entre la Ville de Québec et la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, relative à la reconstruction du passage à niveau à l'entrée du *Domaine de Maizerets*, au point milliaire 1.45 de l'embranchement *Murray Bay* sur la subdivision *Bridge* - **TM2019-202** (CT-2440343) — (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*, relative à la reconstruction du passage à niveau à l'entrée du *Domaine de Maizerets*, au point milliaire 1.45 de l'embranchement *Murray Bay* sur la subdivision *Bridge*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0753 **Entente entre la Ville de Québec et *Corporation événements course de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marathon SSQ de Québec*, en 2019 - **BE2019-069** (CT-2430214) — (Ra-2145)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Corporation événements course de Québec*, relative au versement d'une subvention de 115 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Marathon SSQ de Québec*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0754 Entente entre la Ville de Québec, 9198–5523 Québec inc. et Boul. Lebourgneuf inc., relative à la modification des conditions liées à la construction de Place de l'Escarpement (phase 2) - DE2019-082 (Ra-2145)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la cinquième entente entre la Ville de Québec, 9198–5523 Québec inc. et Boul. Lebourgneuf inc., relative à la modification des conditions liées à la construction de Place de l'Escarpement (phase 2), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe en annexe 7 au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 53.

CV-2019-0755 Cession à la Ville, à titre gratuit, d'un immeuble situé à proximité de la rue du Gigondas, connu et désigné comme étant le lot 6 115 367 du cadastre du Québec, à des fins de mesure compensatoire pour la perte d'un milieu humide, dans le cadre du projet domiciliaire sur le lot 5 108 726 du même cadastre - DE2019-188 (Ra-2145)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'accepter la cession à titre gratuit d'un immeuble, connu et désigné comme étant le lot 6 115 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 28 829,2 mètres carrés, par 9184–3730 Québec inc., selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de cession jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0756 Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 553, avenue Royale, connu et désigné comme étant le lot 1 474 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - Arrondissement de Beauport - DE2019-233 (Abrogée par CV-2021-0169) (CT-2441374) — (Ra-2145)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 553, avenue Royale, connu et désigné comme étant le lot 1 474 570 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 16 050,70 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de *Boulangerie Canada Bread, limitée / Canada Bread Company, Limited*, représentée par madame Geraldine Wright, pour une somme de 1 200 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et, plus spécifiquement, aux conditions prévues à l'article 3;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et ses dépendances.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0757 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et l'École de musique Arquemuse, relative à une aide au loyer, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 - LS2019-333 (CT-2440058) — (Ra-2145)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de la Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'École de musique Arquemuse, relative à une aide au loyer, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2019-0758 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9295-3678 Québec inc. (DVG Brands), relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation des produits Superwrap et LiquidShield aux États-Unis, au Mexique et en Europe* - **DE2019-203** (CT-DE2019-203) — (Ra-2140)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9295-3678 Québec inc. (DVG Brands), relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation des produits Superwrap et LiquidShield aux États-Unis, au Mexique et en Europe*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0759 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, pour la mise en valeur de la capitale nationale - **CU2019-063** (CT-CU2019-063) — (Ra-2142)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, pour la mise en valeur de la capitale nationale selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

CV-2019-0760 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, relative à la déviation temporaire de voies de circulation sur le boulevard Henri–Bourassa et sa remise en état - **TM2019-205** (Ra-2142)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, relative à la déviation temporaire de voies de circulation sur le boulevard Henri–Bourassa et sa remise en état, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège.
Il est 20 h 03.

CV-2019-0761 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Secteurs de Beauport et de Charlesbourg - Lots 1 à 9 - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022 (Appel d'offres public 61154) - **AP2019-479** (CT-2437541, CT-2437636, CT-2437667, CT-2437678, CT-2437740, CT-2437818, CT-2437834, CT-2437863) — (Ra-2143)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication aux firmes suivantes des contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Secteurs de Beauport et de Charlesbourg - Lots 1 et 3 à 9 - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022, conformément à la demande publique de soumissions 61154 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020, 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Contrat 5CS08 : *Paradis aménagement urbain inc.*, pour une somme de 113 415,93 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 18 juillet 2019;
- Lot 3 - Contrat 5CS10 : *9195-4735 Québec inc.*, pour une somme de 93 475,32 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 16 juillet 2019;

- Lot 4 - Contrat 4CL04 : *Paradis aménagement urbain inc.*, pour une somme de 164 284,49 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 18 juillet 2019;
- Lot 5 - Contrat 4CL05 : *Service d'entretien Eddy Wagner inc.*, pour une somme de 205 336,64 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 11 juillet 2019;
- Lot 6 - Contrat 4CL06 : *Gaudreault et frères inc.*, pour une somme de 113 868,87 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 15 juillet 2019;
- Lot 7 - Contrat 4CL07 : *Service d'entretien Eddy Wagner inc.*, pour une somme de 605 044,29 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 11 juillet 2019;
- Lot 8 - Contrat 4CL08 : *Gaudreault et frères inc.*, pour une somme de 226 365,27 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 15 juillet 2019;
- Lot 9 - Contrat 4CL09 : *Service d'entretien Eddy Wagner inc.*, pour une somme de 223 449,38 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 11 juillet 2019.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0762 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2019 et annulation de deux zones (zones CLE0001 et CLE0002) (Appel d'offres public 61146) - AP2019-521 (CT-2437298, CT-2437341, CT-2437400, CT-2437420, CT-2437431, CT-2437594) — (Ra-2143)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'annulation de deux zones de l'appel d'offres public 61146 relatif au contrat de déneigement de certaines rues de la ville de Québec (zones CLE0001 - Val-Bélair et CLE0002 - Rangs ouest) et le rejet des soumissions reçues pour ces zones;
- 2° l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2019, soit du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61146 et à leurs soumissions respectives du 18 juillet 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :
 - Zone CLE0003 - Saint-Roch : *Charles Trudel inc.*, pour une somme de 2 928 237,15 \$, excluant les taxes;

- Zone CLE0004 - Saint-Sacrement : *Jean Leclerc Excavation inc.*, pour une somme de 1 999 231,71 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0008 - Boulevard Wilfrid-Hamel et route Jean-Gauvin : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 2 783 863,20 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0009 - Saint-Jean-Baptiste : *Charles-Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 1 858 573,65 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0010 - Vieux-Limoilou : *Charles-Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 1 923 224,34 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0011 - Le Mesnil-Nord : *Inter-Cité Construction ltée*, pour une somme de 1 436 588,22 \$, excluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Steeve Verret quitte définitivement la séance. Il est 20 h 26.

CV-2019-0763 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (3 contrats) - Contrats débutant en 2019 (Appel d'offres public 61140) - AP2019-531 (CT-2439558, CT-2439579, CT-2439583) — (Ra-2143)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec (3 contrats) - Contrats du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61140 et à leurs soumissions respectives du 7 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- Zone CLE0005 - 1^{ère} Avenue, rue Soumande et 18^e Rue : *Charles-Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 2 450 327,91 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0006 - Boulevard Wilfrid-Hamel : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 1 892 629,32 \$, excluant les taxes;
- Zone CLE0007 - Boulevards Lebourgneuf et Pierre-Bertrand : *Les Constructions Bé-Con inc.*, pour une somme de 2 626 052,07 \$, excluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0764 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la disposition de sols contaminés et de matières résiduelles pour divers projets municipaux - années 2019 à 2022 (Appel d'offres public 61018) - AP2019-502 (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération:

1° l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la disposition de sols contaminés et de matières résiduelles pour divers projets municipaux - années 2019 à 2022, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61018 et selon les prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Environnement Viridis inc.*, pour une somme de 399 075 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 4 juillet 2019;
- Lot 2 : *Englobe Corp.*, pour une somme de 6 666 000 \$, excluant les taxes, selon sa soumission négociée du 19 juillet 2019;
- Lot 3 : *Englobe Corp.*, pour une somme de 8 080 000 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 4 juillet 2019;
- Lot 4 : *Englobe Corp.*, pour une somme de 4 264 000 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 4 juillet 2019;
- Lot 5 : *Environnement Viridis inc.*, pour une somme de 371 025 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 4 juillet 2019;
- Lot 6 : *Englobe Corp.*, pour une somme de 7 272 000 \$, excluant les taxes, selon sa soumission négociée du 19 juillet 2019;

2° l'annulation des lots 7 à 11 de l'appel d'offres public 61018, relatif à la disposition de sols contaminés et de matières résiduelles pour divers projets municipaux - années 2019 à 2022, relevant du processus prévention et qualité du milieu, sous la responsabilité de la direction des Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0765 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour effectuer l'entretien hivernal de diverses rues (gravier et pavage) - Secteur nord de Beauport - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022 (Appel d'offres public 61277) - AP2019-533 (CT-2441042) — (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Déneigement Michel Bédard inc.*, du contrat pour effectuer l'entretien hivernal de diverses rues (gravier et pavage) dans le secteur nord de Beauport, pour les saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022, soit du 1^{er} novembre 2019 au 30 avril 2022, pour une somme de 289 074,12 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61277 et à sa soumission du 15 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0766 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, relatif à l'accompagnement et à l'expertise fournis au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun pour la réalisation de ce projet (Dossier 61375) - AP2019-538 (CT-2439347) — (Ra-2144)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et la *Société québécoise des infrastructures*, relatif à l'accompagnement et à l'expertise fournis au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer ledit protocole d'entente.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Émilie Villeneuve.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 13 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0767 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de contrat pour l'impartition du soutien de l'entretien et de l'évolution de l'application *Maximo Tivoli V7 Français* (VQ-48775) - AP2019-555 (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renouvellement du contrat pour l'impartition du soutien de l'entretien et de l'évolution de l'application *Maximo Tivoli V7 Français*, pour une somme estimée de 3 417 947,45 \$, excluant les taxes, à *STI Maintenance inc.*, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, conformément aux conditions prévues au cahier des charges et à sa soumission du 3 octobre 2016, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0768 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition de radios portatives *P25 à sécurité intrinsèque (IS)* (Appel d'offres public 61195) - AP2019-558 (CT-2442080) — (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Production électronique inc.*, du contrat pour l'acquisition de radios portatives *P25 à sécurité intrinsèque (IS)* pour une somme estimée de 1 177 319 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumission 61195 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2027 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement la séance. Il est 20 h 42.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les dossiers AP2019-565 à PA2019-118 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 18 septembre 2019.

CV-2019-0769 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et les services de distribution d'accessoires en téléphonie (Appel d'offres public 61013) - AP2019-565 (Ra-2144)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Sensus Communication Solutions inc.*, du contrat pour la fourniture et les services de distribution d'accessoires en téléphonie, pour une période de deux ans à compter du 15 septembre 2019, conformément à la demande publique de soumissions 61013, aux prix unitaires et à l'escompte de sa soumission du 18 juin 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0770 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition, l'installation et le soutien d'un mur vidéo et d'un système d'affichage dynamique pour le Centre de la Gestion de la Mobilité Intelligente (Appel d'offres public 61246) - AP2019-579 (CT-2443043) — (Ra-2144)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Solotech inc.*, du contrat pour l'acquisition, l'installation et le soutien d'un mur vidéo et d'un système d'affichage dynamique pour le *Centre de Gestion de la Mobilité Intelligente*, pour une somme de 307 047,60 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumission 61246 et aux prix unitaires de sa soumission du 12 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0771 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec, relative à la mise en valeur du site archéologique Cartier-Roberval - PA2019-118 (Ra-2144)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative à la mise en valeur du site archéologique *Cartier–Roberval* selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume revient à la séance. Il est 20 h 44.

CV-2019-0772 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation de madame Sylvie Fournier (ID. 005030) à l'emploi d'adjointe à la direction du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire - RH2019-802 (CT-RH2019-802) — (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'affectation de madame Sylvie Fournier (ID. 005030), employée permanente, à l'emploi d'adjointe à la direction du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au Service des ressources humaines de procéder à la tenue d'un concours en vue de pourvoir le poste de directeur de la Division du développement communautaire et social.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0773 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et des policières de la Ville de Québec*, portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite - RH2019-827 (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et la *Fraternité des policiers et des policières de la Ville de Québec* jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0774 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'Association des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec, portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite - RH2019-828 (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'Association des officiers et officières cadres du Service de police de la Ville de Québec, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0775 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale (Société de transport de Québec), relative à l'exploitation et à l'entretien du système de préemption pour les autobus - TM2019-182 (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale (Société de transport de Québec), relative à l'exploitation et à l'entretien du système de préemption pour les autobus, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0776 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative à l'installation des équipements de signaux lumineux aux voies d'accès des nouveaux Parc-O-Bus situés respectivement sur la rue de la Faune ainsi qu'à l'intersection du boulevard Sainte-Anne et de l'avenue du Sous-Bois - TM2019-186 (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Société de transport

de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative à l'installation des équipements de signaux lumineux aux voies d'accès des nouveaux Parc-O-Bus situés sur la rue de la Faune ainsi qu'à l'intersection du boulevard Sainte-Anne et de l'avenue du Sous-Bois, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0777 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au tarif d'abonnement au stationnement TP-1, R.A.V.Q. 1290 - TM2019-218 (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au tarif d'abonnement au stationnement TP-1, R.A.V.Q. 1290.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0778 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Nuutok Entreprise inc., relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Ronde de financement pour le lancement des solutions Nuutok - DE2019-202 (CT-DE2019-202) — (Ra-2144)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Nuutok Entreprise inc., relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Ronde de financement pour le lancement des solutions Nuutok, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° l'appropriation une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2019-0779 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux passages pour personnes et à la direction des voies de circulation, R.V.Q. 2793, et dépôt du projet de règlement - **TM2019-184** (Ra-2144)*

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement* afin d'introduire les onglets 3 et 4 de l'annexe II concernant les passages pour personnes et la direction des voies de circulation qui apparaissent désormais dans le règlement.

De plus, il prévoit la possibilité d'introduire un onglet 2 concernant l'obligation de céder le passage.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2019-0780 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au tarif d'abonnement au stationnement TP-1, R.V.Q. 2797, et dépôt du projet de règlement - **TM2019-221** (Ra-2144)*

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'édicter que le tarif d'abonnement au

stationnement TP-1, communément désigné sous le vocable de « vignette tempête » est partiellement remboursable lorsque la demande de remboursement est présentée dans le délai prescrit et que la vignette délivrée est dûment remise à la ville par le requérant.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2019-0781 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux œuvres murales, R.V.Q. 2750 - PA2019-121 (Ra-2139)*

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux œuvres murales, R.V.Q. 2750.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0782 *Règlement modifiant le Règlement sur le stationnement sur le campus de l'Université Laval relativement à l'annexe I, R.V.Q. 2794 - TM2019-173 (Ra-2139)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le stationnement sur le campus de l'Université Laval relativement à l'annexe I, R.V.Q. 2794.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 21 h 11.

Vincent Dufresne
Vice-président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

JL/ir